



Assemblée générale

Distr. générale
30 juillet 2014

Soixante-huitième session
Point 154 de l'ordre du jour

Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 30 juin 2014

[sur la base du rapport de la Cinquième Commission (A/68/919)]

68/288. Financement de la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste

L'Assemblée générale,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget de la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013¹ et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires²,

Rappelant la résolution 1704 (2006) du 25 août 2006, par laquelle le Conseil de sécurité a créé une mission chargée de la suite des activités menées au Timor-Leste, la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste, pour une période initiale de six mois, avec l'intention d'en proroger le mandat pour de nouvelles périodes, et les résolutions ultérieures par lesquelles le Conseil a prorogé le mandat de la Mission, dont la plus récente est la résolution 2037 (2012) du 23 février 2012, portant prorogation jusqu'au 31 décembre 2012,

Rappelant également ses résolutions 61/249 A du 22 décembre 2006 et 61/249 B du 2 avril 2007 et ses résolutions ultérieures relatives au financement de la Mission, dont la plus récente est la résolution 67/245 B du 28 juin 2013,

Réaffirmant les principes généraux sur lesquels repose le financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, qu'elle a énoncés dans ses résolutions 1874 (S-IV) du 27 juin 1963, 3101 (XXVIII) du 11 décembre 1973 et 55/235 du 23 décembre 2000,

1. *Prend note* de l'état au 30 avril 2014 des contributions au financement de la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste, notamment du montant des contributions non acquittées, qui s'élevait à 2,4 millions de dollars des États-Unis, soit environ 0,2 pour cent du montant total des contributions mises en recouvrement, constate avec préoccupation que 114 États Membres seulement ont versé l'intégralité de leurs contributions statutaires et prie instamment tous les autres, en particulier ceux qui ont accumulé des arriérés, de verser les sommes dont ils demeurent redevables ;

¹ A/68/607.

² A/68/782/Add.2.



2. *Remercie* les États Membres qui ont acquitté la totalité du montant de leurs contributions statutaires et prie instamment tous les autres de faire tout leur possible pour verser l'intégralité des contributions qu'ils doivent au titre de la Mission ;

3. *Souscrit*, sous réserve des dispositions de la présente résolution, aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a formulées dans son rapport² et prie le Secrétaire général de veiller à ce qu'il y soit pleinement donné suite ;

4. *Rappelle* le paragraphe 9 du rapport du Comité consultatif et prie le Secrétaire général de fournir, dans les futurs rapports sur l'exécution du budget de la Mission, des données détaillées sur les biens durables transférés à d'autres bureaux, missions de maintien de la paix ou réserves de matériel de l'Organisation des Nations Unies, y compris sur les quantités et les valeurs, ainsi que la liste des destinataires de ces biens ;

5. *Prie* le Secrétaire général de faire état de tous les soldes excédentaires, y compris les soldes inutilisés et les recettes diverses, dans le cadre du rapport final sur l'exécution du budget de la Mission et de veiller à ce que tous les soldes soient portés au crédit des États Membres ayant acquitté l'intégralité de leurs contributions statutaires ;

Rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013

6. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget de la Mission pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013¹ ;

7. *Prend note* du solde inutilisé de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013, d'un montant de 1 500 dollars, et des autres recettes et ajustements de l'exercice, d'un montant de 6 154 100 dollars, soit un total de 6 155 600 dollars, et décide qu'elle se prononcera sur l'affectation de ce montant après avoir examiné le rapport final sur l'exécution du budget de la Mission ;

8. *Prend note également* du montant de 1 800 400 dollars représentant l'écart positif constaté par rapport au montant estimatif des recettes provenant des contributions du personnel afférentes à l'exercice allant du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013, et décide qu'elle se prononcera sur l'affectation de ce montant après avoir examiné le rapport final sur l'exécution du budget de la Mission ;

9. *Prend note en outre* du solde inutilisé de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012, d'un montant de 3 757 300 dollars, et des autres recettes et ajustements de l'exercice, d'un montant de 2 069 000 dollars, soit un total de 5 826 300 dollars, et décide qu'elle se prononcera sur l'affectation de ce montant après avoir examiné le rapport final sur l'exécution du budget de la Mission ;

10. *Prend note* du montant de 168 400 dollars représentant l'écart négatif constaté par rapport au montant estimatif des recettes provenant des contributions du personnel afférentes à l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012, et décide qu'elle se prononcera sur l'affectation de ce montant après avoir examiné le rapport final sur l'exécution du budget de la Mission ;

11. *Décide* d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixante-neuvième session la question intitulée « Financement de la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste ».

99^e séance plénière
30 juin 2014